

Compte rendu **Conseil communautaire du 23/02/2017**

PRESENTS :

Délégués titulaires : VILLAIN Jean-Luc, DIDIER Alain, CHARPENTIER Michel, DELBAERE François, DIDIER Pierre, APPERT Martin (pouvoir de BOUCHE Jean-Marie), LECLERCQ Arnaud (pouvoir de Patrice LE ROUX), GERLOT Mickaël, VAN DEN HENDE David, LECUYER Jean, LE PROVOST Guy, LABROCHE Serge, TELLIER Michel, TRAMUT Véronique, LECLERCQ Hervé, VITAU Luc, LORIETTE Monique, FRICOTEAUX Nicolas, BERNAILLE Christelle, LABROCHE Guy, VAN RUYMBEKE Edmond,

Délégués suppléants :

ABSENTS EXCUSES : JACQUES Mickaël, PAGON Jean-François, LUCE Fabrice, COULBEAUT Etienne, CARLIER Jean-François, BOUCHE Jean-Marie (pouvoir à Martin APPERT), QUEILLE Gilles, LATOUR Alain, BART Nicole, HALLE Eric, MUZY Béatrice, MICHEL Danièle, DEBRUMETZ Pascale, LE ROUX Patrice (pouvoir à Arnaud LECLERCQ), BRAEM Pierre, LEMAIRE Michel, BERTRAND Thérèse, BOULANDE Xavier, MAINGAINT Martine, PAIN Philippe, LEFEVRE Claude,

Faute de quorum, le Conseil communautaire du 23 février 2017 a été annulé (21 délégués présents physiquement) et est reporté au 1^{er} mars 2017.

Le Président laisse la parole à Virginie Fleury, Directrice du PETR du Pays de Thiérache et à Fabien Thurette, chargé de mission Leader, pour présenter les grands axes et conditions d'éligibilité du nouveau programme Leader (document de présentation ci-joint).

Fabien Thurette explique qu'il ne s'agit pas d'un financement guichet mais d'un cofinancement. Plus précisément, il faut déjà une participation financière publique pour prétendre aux fonds Leader. Pour une collectivité, sa propre participation compte comme un co-financement tandis qu'un particulier doit d'abord solliciter une subvention pour être éligible au programme Leader.

Le fonds Leader constitue un véritable effet levier pour des porteurs de projet. Il est important que chaque projet s'inscrive dans une logique territoriale.

Concrètement, plusieurs types de projets sont éligibles. Fabien Thurette énumère quelques exemples :

- Restauration d'église.
- Création de mares (Parfondeval)
- Réhabilitation d'hébergements touristiques privés ou publics
- Evénements culturels
- Accompagnement des agriculteurs qui envisagent de s'engager dans une démarche de circuits courts (équipements spécifiques)
- Aire d'aménagement de camping-car (Etreux)
- Aménagements sportifs innovants (pas de skate parc ni de gymnase, etc.)

A ce jour, 230 000 € ont déjà fait l'objet d'une demande de subvention alors que l'information n'a pas encore été largement communiquée.

Les dossiers sont sélectionnés par un comité de programmation composé d'élus et de socio-professionnels. Les porteurs de projets sont auditionnés.

Leader peut intervenir jusqu'à 80 % du montant HT d'un projet suivant sa nature et la décision du comité de programmation. Sont favorisés les projets innovants ou répondant à d'autres critères privilégiés.

Le Président attire l'attention sur l'importance de contacter rapidement le PETR pour obtenir des renseignements.

Virginie Fleury précise qu'il n'est pas nécessaire que le projet soit avancé. S'il en est à ses prémices, il est dans l'intérêt du porteur de projets de contacter d'ores et déjà Fabien Thurette pour connaître la procédure exacte.

Fabien Thurette rappelle l'importance de la mise en concurrence des communes.

En réponse à Monsieur Van Ruymbeke, il est précisé qu'une commune qui a déjà obtenu une subvention au titre du fonds Leader dans le cadre du précédent programme peut de nouveau en bénéficier.

Pour répondre à Monsieur Arnaud Leclercq, il est indiqué que la règle du nouveau programme est de 1 € de fonds pour 4€ de subvention leader.

Informations diverses

Le Président annonce qu'une visite sur le site Kerry de Lislet a été organisée avec des représentants de l'entreprise Irlandaise le 23 février 2017 suite au comité technique avec la DIRECCTE, Aisne Avenir et la CCI. Un dossier a été transmis au Président par les représentants de Kerry faisant état d'une estimation financière s'élevant à 790 000 €.

Le Président informe les élus que le groupe EPHESE (Etablissement Publics Handicaps Education Soins Emploi) se charge des Instituts Médico-Educatifs (IME).

En plus du développement de ses champs d'actions, la CCPT va se voir confier de nouvelles compétences dans les prochaines années. En cela, les effectifs augmentent et les bureaux, vétustes, ne répondent ni aux besoins des agents ni aux normes actuelles en matière d'accessibilité. Il convient de réaménager les locaux en réalisant des travaux d'accessibilité aux PMR et des travaux de réhabilitation énergétique.

Estelle Callay présente aux élus, par le biais d'un plan (ci-joint), le réagencement des locaux prévus et les différents travaux que cela comporte.

Une grande partie des travaux sera réalisée en régie par les agents de la communauté de communes et le chantier d'insertion.

Un dossier de demande de DETR sera déposé pour les travaux d'accessibilité tandis que les travaux de réhabilitation énergétique peuvent prétendre aux fonds TEPcv.

Monsieur Appert conseille de faire appel à un bureau de contrôle pour valider le plan proposé, notamment en ce qui concerne les travaux d'accessibilité.

Monsieur Fricoteaux rappelle que plusieurs commémorations du centenaire de la Première Guerre Mondiale auront lieu le 16 avril 2017 dans l'Aisne (et ailleurs). Le Président de la République est d'ailleurs attendu en personne au Chemin des Dames pour commémorer l'offensive Nivelle.

A la demande de Monsieur Van Ruymbeke, le candidat retenu pour assurer la location gérance du Relais de la Chouette est Quentin Lebée. Fort d'une expérience de chef cuisinier, il a véritablement axé son projet sur la restauration. Il sera accompagné de deux personnes : un aide cuisinier et une personne au service qui est polyglote (allemand, anglais et néerlandais). Il est prévu qu'ils ne viennent qu'à compter de mi-juin, Monsieur Lebée s'étant déjà engagé pour animer une formation en cuisine qui doit s'achever le 12 juin 2017.